



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

Walliser Industrie-
und Handelskammer

Service du registre foncier
Avenue de la Gare 39
1950 Sion

Sion, le 10 juillet 2024 / YB

Prise de position

Loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LALFAIE)

Madame la Cheffe de Service,

La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie représente 70% des places de travail et 80% du PIB dans notre canton. En tant que faitière cantonale, nous vous remercions de l'opportunité de nous prononcer sur le sujet cité en marge.

Nous soutenons l'avant-projet tel que mis en consultation.

Introduite en 1991, la loi régissant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LALFAIE) n'a subi qu'une modification mineure. Cependant, la situation cantonale a évolué sur les plans touristique, immobilier, économique et du développement territorial, comme en témoigne la sous-utilisation actuelle des quotas. De plus, la loi fédérale a été modifiée à plusieurs reprises. Par exemple, depuis 2005, elle attribue aux cantons la responsabilité de désigner les sites touristiques et de déterminer dans quelle mesure les acquisitions par des étrangers sont nécessaires au développement du tourisme. Il est donc temps de réviser cette base légale.

Cette révision permet de désigner l'ensemble du canton comme zone où l'acquisition de logements de vacances et d'appartements peut être autorisée pour les étrangers. Cela fait sens dans un canton à vocation touristique et représente de nouvelles opportunités économiques pour les entreprises et les communes concernées.

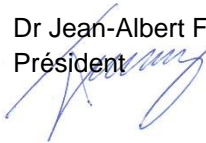
Les communes examineront les opportunités et les risques, et pourront conserver la maîtrise de leur territoire, qu'elles pourront soustraire, en partie ou en totalité, du périmètre LFAIE, moyennant une réglementation adéquate.

Enfin, nous saluons la suppression du délai de pré-possession obligatoire de 10 et 5 ans en cas de vente par des personnes non assujetties à la LFAIE à des personnes à l'étranger.

* * *

En vous remerciant de votre attention et en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame la Cheffe de Service, en l'expression de nos cordiales salutations.

Dr Jean-Albert Ferréz
Président



Vincent Riesen
Directeur

